

Retrouvez-nous sur
btpcfa-cvdl.fr

» CAP MÉTIERS DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION

● Présentation succincte du métier

Le titulaire de la spécialité Métier du plâtre et de l'isolation CAP exerce ses activités sur les secteurs suivants :

- La plâtrerie dite "sèche" mise en oeuvre de plaque de plâtre ou assimilés sur ossature, de complexes de doublage, de carreaux de plâtre de terre cuite,
- La plâtrerie traditionnelle : mise en oeuvre des briques, des enduits en plâtre traditionnel, allégé, projeté et décoratif.
- L'isolation intérieure thermique et acoustique. - Participant à la protection incendie, à la finition et la décoration.
- Il contribue à l'aménagement intérieur des bâtiments.

» Métier(s) auxquels conduit la formation

- Plâtrier plaquiste

» Objectifs généraux de la formation

- Obtenir la certification préparée
- Être capable d'implanter, monter une structure avec ou sans isolant avec des matériaux différents

» Programme de la formation

Combinaison de connaissances et d'acquisition de compétences professionnelles, de connaissances en matière de santé et sécurité professionnelles et de connaissances générales associées aux connaissances professionnelles

Connaissances et acquisition de compétences professionnelles dans les domaines de :

- Choisir les matériels et les outillages
- Organiser son intervention et installer le poste de travail
- Sécuriser son intervention
- Déconstruire, déposer, démonter des éléments d'ouvrage
- Implanter un ouvrage
- Construire des ouvrages en plaque de plâtre sur ossature
- Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage
- Réaliser un doublage en complexe isolant
- Réaliser une isolation thermo-acoustique intérieure
- Traiter les joints et réaliser les enduits de finition
- Mettre en oeuvre un plafond modulaire
- Monter, démonter et utiliser des échafaudages
- Construire un ouvrage en carreaux de plâtre ou de terre cuite
- Construire un ouvrage en briques plâtrées
- Réaliser des enduits de plâtre

Connaissances en matière de santé et sécurité professionnelles :

i informations

CODE RNCP : 39032

PUBLIC CONCERNÉ

Jeunes sans entreprise ayant un projet d'apprentissage

Apprenti

Contrat de Professionnalisation

Tous Publics (salarié, demandeur d'emploi, reconversion professionnelles)

CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, nos locaux sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour mieux vous accompagner, nous vous proposons de prendre contact avec nos référents handicap, ils étudieront avec vous les possibilités d'adaptation.

CONDITIONS D'ACCÈS

Être salarié d'une entreprise dont l'activité est celle de la qualification préparée

Toute personne ayant un projet de formation dans le BTP

PRÉREQUIS

Débutant. Être à l'aise avec les fondamentaux, lire, écrire et compter. Pas de contre-indication médicale pour l'exercice du métier

DURÉE

Standard : 2 ans - 840h

Possibilité d'adaptation en fonction des connaissances et compétences à l'entrée en formation, pour tous les publics

SITE(S) DE FORMATION

Orléans
Blois

ORGANISATION DE LA FORMATION

Apprenti : 1 semaine en site de formation / 2 ou 3 semaines en entreprise
Les autres actions de formation : rythme de l'alternance convenu avec l'entreprise

- Prévention Santé Environnement Attestation R408 – Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied Sauveteur Secouriste au Travail
- Habilitation électrique
- Celles-ci permettent l'obtention de certificat, d'habilitation ou attestation

Connaissances générales associées aux connaissances professionnelles :

- Enseignement général : Français, Histoire, Géographie, Anglais, Mathématiques, Sciences, EPS
- Enseignement professionnel : dessin technique

> Modalités pédagogiques

Méthodes pédagogiques:

- Apports théoriques • Mises en situation pratique en atelier • Autoformation en Centre de Ressources ou sur une plateforme de formation en ligne (e-Learning) • Retours d'expérience • Travaux collaboratifs,

Outils et moyens techniques:

- Salles de formation équipées de PC/tablettes et vidéoprojecteur • Atelier de plâtrerie : o Postes individuels et/ou collectifs o Outillage individuel et/ou collectif nécessaire au métier

Moyens humains:

- Formateurs d'Enseignements Professionnels disposant d'une expérience de terrain - Formateurs d'Enseignements Généraux - Responsable de Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF) - Promoteurs de Formations BTP – Chargés de Relations Entreprises

Modalités d'évaluation:

Certificateur: Ministère de l'Education Nationale - date d'enregistrement le 14/08/2019

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage

Évaluation certificative réalisée sous la forme de contrôle en cours de formation (CCF)

> Qualifications pouvant être préparées à l'issue de la formation

- TP Plaquiste
- BP Métiers du plâtre et de l'isolation
- BAC PRO Aménagement Finitions du Bâtiment
- TP Façadier Peintre

EFFECTIF

Mini : 9 par groupes

Maxi : 16 par groupes

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

Septembre / Octobre

Nous contacter pour une entrée en cours d'année

COÛT DE LA FORMATION

Coût de formation pris en charge par l'organisme financeur dont relève l'entreprise

Autres dispositifs possible : nous consulter

COMMENT TROUVER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Chaque campus dispose d'une équipe de conseillers jeunes vous accompagnant dans vos recherches d'apprentissage
- Connectez-vous sur Planet'BTP

CONTACTS

Nos conseillers jeunes (CJ) et chargés de relation entreprises (CRE) sont joignables via le mail et téléphone suivant :

Orléans:

- CJ - recrutement45@btpcfa-cvdl.fr
- CRE – contact45@btpcfa-cvdl.fr

Blois:

- CJ - recrutement41@btpcfa-cvdl.fr
- CRE – contact41@btpcfa-cvdl.fr

